

Ce journal est imprimé, au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée).

LES COLONIES ET LA DEFENSE IMPERIALE

Un document important, resté depuis quinze ans dans les archives officielles, vient d'être publié à Ottawa

L'amirauté britannique, disent les autorités impériales, a pris la responsabilité de protéger tous les territoires britanniques contre les attaques par voie maritime

CE QUE LES AUTORITES IMPERIALES PENSAIENT DE LA DEFENSE LOCALE

(Suite et fin)

7.—Le choix, la nomination et les conditions de service des officiers dans les différents corps de l'armée coloniale ont en somme satisfait et ont été d'une manière satisfaisante dans les différents parties de l'empire et spécialement dans les colonies limitrophes.

Chaque colonie devait avoir une réserve d'officiers brevetés qui serait disponible en vertu d'arrangements définis, dans des conditions définies, pour servir tous les cas de guerre avec un léger contingent additionnel pour remplacer les officiers décédés. Le Canada possédait d'excellents matériaux pour constituer une semblable réserve dans ses grades du collège militaire de Kingston, et la question est également étudiée par les colonies de l'Australie. On devrait faire passer par les écoles militaires d'abord, un grand nombre d'officiers que possible et on devrait leur faire suivre ensuite des cours. La concentration de l'éducation militaire des officiers australiens en une seule localité serait une mesure d'économie et une garantie d'efficacité. Cette mesure a été recommandée par une commission royale dès 1882 et se voit maintenant adoptée immédiatement dans une confédération comme le Canada.

LE HAUT ENSEIGNEMENT

Dans certaines colonies australiennes et du Canada, le haut enseignement pour les officiers a été grandement facilité par l'envoi d'officiers choisis aux cours militaires de l'Angleterre et de l'Inde. On rapporte que les résultats ont été très satisfaisants, le système est considéré comme bon. Le service commun de renseignements pour les institutions de la Nouvelle Galles du Sud, de Victoria et de Queensland ont été établies pour contribuer au moyen de lectures, de discussions sur les sujets militaires et navals à élever le niveau de l'instruction technique des officiers des armées de terre et de mer des colonies. Les instituts militaires de Toronto et Québec sont destinés à rendre le même service au Canada. Le comité de défense impériale considère que ces institutions sont des plus utiles et il espère qu'on en établira de semblables dans les autres colonies.

8.—L'armée coloniale se compose de troupes régulières ou permanentes, de corps de milice partiellement à solde. Le comité de défense coloniale attache la plus grande importance à l'uniformisation des troupes des colonies limitrophes et il considère que, en tant que les circonstances locales le permettent, les conditions de service devraient être également semblables à celles qui existent dans les troupes d'armes correspondantes de l'armée impériale.

UN PLAN D'ORGANISATION

Dans les colonies autonomes, il devrait y avoir comme il y a très fréquemment un petit corps de troupes régulières ou permanentes chargé de voir aux armements, aux travaux de défense, aux magasins et d'aider à l'entraînement de la milice et des volontaires en temps de paix. Ce corps formerait le noyau solide d'un corps d'experts en matière de guerre et devrait comprendre jusqu'à ce qu'il ait atteint un degré d'efficacité reconnu un certain nombre d'officiers brevetés ou N. C. O. du service impérial des instructeurs.

Le comité considère qu'on a obtenu et qu'on obtiendra un meilleur résultat si les troupes de troupes régulières et de milice sont partiellement à solde de sorte que le système des volontaires est adopté. Ce dernier système s'applique assez bien dans les villes et les districts populeux où il est possible de réunir fréquemment pour la parade des hommes dont les occupations ordinaires ne les empêchent pas de s'entraîner régulièrement; dans les districts ruraux les hommes ne peuvent pas, règle générale, se réunir assez fréquemment sans perte pécuniaire et sans qu'une solde leur soit payée.

Dans les colonies où il existe des corps de police armée, des troupes de réserve ou de milice, les troupes de réserve ou de milice devraient être tenues de servir contre les agresseurs étrangers aussi bien que pour le maintien de l'ordre intérieur et des dispositions devraient être prises pour les remplacer dans ce dernier service à l'époque d'un conflit par des contingents spéciaux ou ruraux en autant que cela peut être fait convenablement et avec sécurité.

La milice, les volontaires et la police armée devraient être organisés séparément, mais on devrait s'arranger pour obtenir des mouvements d'ensemble aux manœuvres de paix, ou dans les opérations de guerre et aussi pour leur fusion avec les forces impériales s'ils étaient appelés à se joindre à elles.

Les troupes coloniales devraient, ré-

glo généralement être organisées en bataillons d'infanterie, escadrons ou régiments de cavalerie, compagnies d'artillerie, de campagne, compagnies d'ingénieurs, et compagnies de police montées, mais elles devraient être portées aux plus hautes unités des forces de campagne dans les colonies où l'on prévoit des opérations de campagne, et l'on devrait leur définir leur devoir dans l'action combinée qu'on attend d'elles pour la défense des positions des côtes ou de terre.

APPROVISIONNEMENTS ET TRANSPORT

Le Comité de la défense coloniale attache la plus grande importance à l'organisation des services, sans lesquels, en temps de guerre, la plus petite opération devient impossible. On devrait prendre d'avance des dispositions précises pour les approvisionnements, les transports et les services médicaux pour tous les ports défendus et tous les champs d'opération prévus. On peut faire beaucoup dans ce sens sans faire des dépenses par la seule inscription de docteurs et d'infirmières, et par l'établissement de sources d'approvisionnement, de chevaux, de véhicules, de centres de recrutement, de travailleurs et de surveillants, et, en payant seulement une indemnité minimale, on ne pourrait pas avoir à l'heure du besoin. Les services, pour être satisfaisants, devraient être entièrement organisés en temps de paix.

9. Quant aux conditions de service dans les forces militaires coloniales régulières, il suffira de déclarer ici que le comité considère qu'un entraînement de trois mois — serait plus avantageux qu'un entraînement répété sur une plus longue période. Il devrait être possible d'arrêter de nouveaux hommes pour d'autres périodes annuelles, et les mises à la retraite de ceux qui quittent le service actif devraient être suivies d'un stage dans la réserve, dont il est question plus loin.

Les troupes permanentes et celles qui ne sont qu'en service temporaire devraient, lorsqu'elles sont appelées aux périodes d'exercice ou en anticipation d'une guerre être régies par l'Acte de l'Armée de 1881, pour la discipline, les volontaires et la police armée, devraient aussi lui être soumis à ce même acte lorsqu'ils agissent en conjonction avec les troupes régulières ou qu'elles prennent part aux opérations contre l'ennemi.

Le comité de défense coloniale considère que les troupes de service pour (1) les troupes régulières, (2) la milice, (3) les volontaires, (4) la police armée, dans toutes les parties de l'Empire devraient être aussi uniformes que les circonstances différentes de chaque colonie le permettent et que ce principe devrait diriger les législatures locales, qu'elles prennent part aux opérations de guerre.

Ces lois, outre qu'elles traitent de l'entraînement, de la longueur du service actif et de réserve, de l'application de l'Acte de l'Armée impériale et des règlements de l'Armée, elles devraient également définir des règles d'exercice. A l'heure actuelle, ces règles varient considérablement selon les colonies. L'entraînement des troupes armées aujourd'hui dans quelques colonies peut paraître suffisant, si l'on prend en considération le haut niveau intellectuel et moral des recrues généralement disponibles pour les troupes des colonies autonomes, mais dans d'autres tel n'est pas le cas.

Le comité attache la plus grande importance aux manœuvres des camps combinées à la mise au point des plans approuvés de défense, mais il désire faire remarquer qu'à moins que le soldat n'ait reçu antérieurement une instruction suffisante comme recrue puis dans les rangs de la compagnie, il ne sera pas apte à retirer aucun avantage des manœuvres plus avancées. L'entraînement complet en petits détachements est le premier pas vers le perfectionnement du soldat.

LA FORMATION DE RESERVES

10.—Le comité de défense coloniale a toujours fortement recommandé la formation de réserves pour toutes les forces coloniales. Il considère qu'un bon système de réserve permettra d'avoir un effectif de paix peu nombreux, et d'assurer la formation de l'effectif de guerre par des hommes bien exercés. Il attache un grand poids à la première de ces considérations, car il reconnaît qu'il serait contraire aux intérêts civils des colonies de maintenir perpétuellement une grande armée sous les drapeaux, ou des soldats qui devraient

fréquemment abandonner leurs occupations ordinaires afin de s'entraîner souvent pour rendre efficace une milice qui ne peut faire qu'un court service. Il condamne aussi tout système qui, en cas d'urgence, noie les rangs des troupes permanentes ou partiellement payées, avec beaucoup de recrues ignorantes ou peu exercées.

Il encourage donc tous les hommes qui ont passé par le rang à s'engager pour une période définie comme réservistes qui puissent être appelés dans un cas d'urgence nationale; à donner leurs adresses et leurs changements d'adresses, à recevoir un salaire annuel comportant l'obligation de prendre part à certains exercices. Le nombre d'hommes ainsi inscrits devrait suffire pour amener l'effectif de paix à l'effectif de guerre et pour donner une petite réserve qui comblerait les pertes; la période de service dans la réserve devrait être à peu près deux fois plus longue que dans l'armée régulière, mais elle devrait être réduite lorsque la force de cette réserve le permet sans tomber en dessous du chiffre jugé nécessaire.

11.—A la question de l'armement, le point le plus important concerne l'armement en armes portatives et le comité fait les recommandations suivantes:

(1) Toutes les troupes d'une colonie devraient avoir des armes portatives de même calibre.

(2) Les troupes qui doivent agir ensemble dans une colonie devraient avoir des armes portatives de même calibre.

(3) Les troupes des colonies qui peuvent agir conjointement avec les troupes impériales devraient avoir des armes portatives qui se chargent avec la cartouche 303.

(4) La cavalerie et l'artillerie devraient être armées avec des carabines, et les autres troupes, avec des rifles, en règle générale.

(5) Les mitrailleuses utiliseraient des cartouches des armes portatives employées dans la même colonie.

(6) Les armes portatives devraient être de 50 pour cent plus nombreuses que l'effectif et les soldats de réserve.

L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

12. L'artillerie de campagne servait à la défense coloniale et requies pour les opérations d'une colonie armée de campagne ou pour la défense du territoire contre les troupes de débarquement, en coopération avec une force terrestre ou une station d'approvisionnement de charbon. Dans le premier cas il est essentiel que les batteries soient capables de se transporter rapidement et sur de longues distances avec toutes leurs colonnes de munitions. Dans le deuxième cas, la mobilisation rapide est aussi essentielle, mais seulement sur de courtes distances, et une action prolongée ne sera pas demandée; une seule batterie suffira probablement dans les endroits exposés seulement à une attaque soudaine. Tous les canons dans une colonie devraient prendre les mêmes munitions, et il sera préférable d'adopter, autant que possible le service impérial.

13. Il est à peine nécessaire de signaler que dans toutes les colonies, une réserve suffisante d'uniformes, d'armes, harnachements, de selles et de fourrages de toutes armes de l'effectif colonial, doivent être conservés en magasin où il y ait des mesures de prises pour les obtenir promptement des fabricants. Le comité ayant constaté avec satisfaction que des mesures ont été prises dans quelques colonies pour se procurer les vivres et les munitions de sources locales et il recommande que cette initiative ne soit pas perdue de vue.

Il est utile que l'uniformité et l'armement soient, en tant que les conditions locales le permettent, de nature semblable pour cette branche du service dans les différentes colonies. L'uniformité des troupes, en pratique, et à bon marché. Aux Indes, on a trouvé que le khaki est la couleur la plus convenable. Dans toutes les colonies on devrait avoir un système uniforme pour distinguer les différents services, les armes et les grades; système qui devrait être semblable à celui de l'armée impériale.

14.—Le comité de défense coloniale s'est fréquemment occupé de la question des canons pour les ports fortifiés de l'Empire et a fait remarquer qu'un armement B. L. moyen et Q. F. plus léger, suffisait, dans la plupart des cas, pour la défense côtière. Les raisons de cette opinion sont le grand avantage qu'ont les canons de terre sur les canons des vaisseaux, et le désavantage des navires non blindés ou légèrement protégés

des chiffres de ses déboires de carrières. Pour créer plus de diversité dans les ajustements, ce fut lui qui obtint de la marquise un peu de marge au point de vue des dates.

—Je vous livre tout Mazarin, acquiesça-t-elle.

—Il suffit, déclara-t-il.

—Un mot il définissait chacune et chacun, les hommes s'en mêlant aussi.

—En quoi me mettrait-je ? demandait une dame un peu forte et d'aspect redoutable.

—En Judith française.

—Et moi ? réclamait une autre, toute mignonne, avec un air pudibond, que son mari croyait tenir en charte privée.

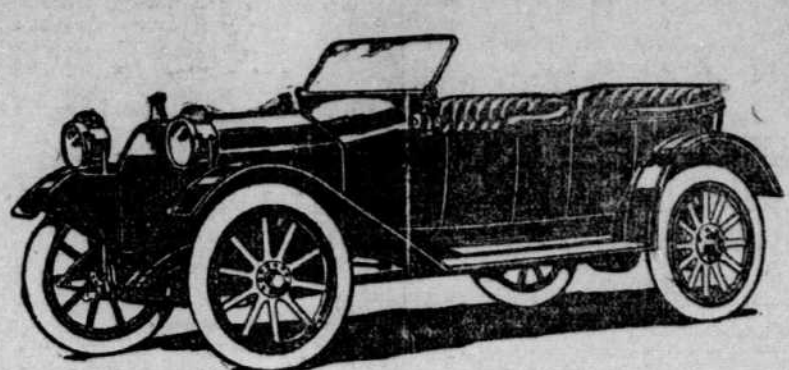
—En Captive Victorieuse.

Celle-ci, mince de hanches et qui, bien jambée, désirait un travesti, fut nommée sans retard page de la reine de Suède, et cette autre qui, sortie d'un riche négociant, se pousait hâtivement dans le monde par toutes sortes de moyens et gardait quelque courbature de sa trop rapide élévation, fut proclamée dame du grand air et reçut, par surcroît, comme un milicien une devise, ces quatre petits vers du temps :

Elle est riche, l'est et fourrée.
Elle est belle, et sans contredit.
Marchandise si bien parée
Se trouve toujours de débit.

Il avait maintes fois, par le chaud et par la pluie, gagné Paris pour rendre

1912 \$1000.00



La "Hupmobile" Grand Modèle

Voiture de tourisme à cinq passagers

La plus Haute Valeur pour 1912

Le fini et l'aménagement sont les meilleurs.

Prix \$1000. Livrée à Windsor, frais de douane payés. On ne dispose que d'un nombre limité. Cela vous paiera de vous informer.

The Motor Import Co. OF CANADA LIMITED

EDIFICE DU FORUM RUE St-CATHERINE OUEST ET AVENUE ATWATER

Pierce-Arrow

Franklin

Hudson 33

Hupmobile

LAIDE AUX COLONIES

15.—Pour les fortifications côtières, le n'est pas nécessaire de dire ici plus que ceci : Si leur position les rend sujettes à une attaque par mer, elles doivent toujours être protégées contre toutes les attaques de l'ennemi, par une clôture ou une fosse infranchissable.

FORTIFICATIONS ET CANONS

La substitution de canons plus modernes aux armements actuellement en usage est, cela va sans dire, désirable de temps à autre, surtout quand ces canons ne demandent qu'un petit nombre de servants. On ne devra cependant faire cette substitution que pour l'armement total d'un port. Autrement, il en résulterait une multiplication des canons et des modèles, qui rendrait beaucoup plus difficile l'exercice des canonniers et le maniement des pièces. Il est à peine nécessaire d'ajouter que chaque canon, une fois monté, doit être gardé en un état d'efficacité absolue, avec toutes les munitions et les accessoires nécessaires.

16.—Certaines colonies se sont procurées de flottes navales locales pour protéger les défenses établies de leurs ports. Depuis le parachèvement de ces dernières, le comité de Défense Coloniale, a vu le développement en temps de paix de leurs propres territoires, et la défense efficace de ceux-ci en temps de guerre, est sans aucun doute la meilleure contribution que les colonies puissent offrir pour la défense impériale.

Cependant, à ceci, il y a une importante exception. L'Angleterre pourrait bien être engagée comme elle l'a été dans le passé, dans une guerre qui n'entraînerait aucun danger d'attaque chez les colonies. Dans un tel cas, l'offre d'assistance de la part des colonies serait précieuse, comme elle l'a été dans plus d'une occasion, non seulement pour sa valeur réelle, mais aussi comme preuve de la solidarité sur laquelle repose le dernier ressort la grandeur de l'Empire Britannique.

(Signé) M. NATHAN, Secrétaire Comité de défense Coloniale.

31 décembre, 1896.

—Tout passe, le plaisir et la peine. Une seule chose, pour les hommes, ne passe pas rapidement, le temps que les femmes emploient à s'attifer. Ma fille Jacqueline ne paraît point.

—Comme il se formulait cette plainte à lui-même, la porte s'ouvrit, et Jacqueline, en Grande Mademoiselle, parut sur le seuil dans la lumière. Elle vint s'asseoir, mais il la cloua sur place à grand renfort d'exclamations où se combinaient tant bien que mal ses connaissances historiques et la familiarité paternelle.

—Ne bouge pas, Montpensier, ne bouge pas ! Oh non Condé et Turenne ? Il n'y a qu'un vieux président à mortier pour te rendre les armes.

Il ôta son bonnet tandis qu'elle souriait, et plus tendrement il ajouta : —Petite Mademoiselle, — car pour moi, n'est-ce pas, tu ne seras jamais grande, — tu es jolie comme une chanson de la vieille France.

C'était une exquise vision d'autrefois que les rayons du soleil courtoisement, élançés et mince, mais sans excès, l'héroïne de la Fronde portait un costume de chasse noir et bleu pâle, sans doute bien défilé pour les expéditions militaires, mais sûrement destiné à la victoire.

Noir et bleu pâle, discrètement, quand la mode du temps autorisait toutes les gammes de rouge feu, orange, aurore, incarnat, écarlate, — dont la chevelure de Montpensier goûtait cou-

mit répéter un paragraphe d'un rapport antérieur. « La nécessité de garder le secret concernant les arsenaux et les détails de défense fut amenée devant la Conférence coloniale de 1887, et à différentes reprises recommandée aux gouvernements coloniaux. Il est à espérer que ces avertissements seront pris en considération à l'avenir. »

18. Le comité profite aussi de l'occasion pour faire remarquer qu'il assiste mieux les gouvernements coloniaux en occupant des questions de défense si tous les rapports généraux et les propositions importantes des aviateurs militaires sont communiqués aux comités par l'intermédiaire du Colonial Office dès qu'ils ont été étudiés par leurs gouvernements.

Le comité reconnaît complètement que pour des raisons financières et autres, probablement d'une nature confidentielle, et d'un caractère politique impraticable de donner suite aux recommandations qui sont faites. Néanmoins ils pensent qu'il serait beaucoup plus facile de suivre la politique générale militaire des colonies et de porter sur elle un jugement, si les recommandations lui étaient toujours communiquées, accompagnées, si c'est nécessaire, des opinions confidentielles des gouvernements.

19. En résumé, le Comité s'en rapporte, à cause de l'importance qu'on a dernièrement attachée à la question de la défense fédérale, à la coopération mutuelle des colonies à cet effet en temps de guerre. Il est évident que pour le moment on devra confier cette opération principalement aux colonies adjacentes, telles que celles de l'Australie, en plus petit, celles de l'Afrique du Sud. En Australie, les conférences fédérales militaires de 1894 et de 1896, et plus récemment la réunion des premiers ministres à Sydney, ont considéré le sujet et en ont constaté les plus heureux résultats.

CONCLUSIONS

Sans doute, un temps viendra où la force croissante et les ressources des colonies autonomes leur permettront d'assister matériellement la mère-patrie, en mettant à sa disposition, pour s'en servir dans l'impérieuse nécessité de la guerre, des corps de troupes formés de soldats coloniaux; mais à présent le développement en temps de paix de leurs propres territoires, et la défense efficace de ceux-ci en temps de guerre, est sans aucun doute la meilleure contribution que les colonies puissent offrir pour la défense impériale.

Cependant, à ceci, il y a une importante exception. L'Angleterre pourrait bien être engagée comme elle l'a été dans le passé, dans une guerre qui n'entraînerait aucun danger d'attaque chez les colonies. Dans un tel cas, l'offre d'assistance de la part des colonies serait précieuse, comme elle l'a été dans plus d'une occasion, non seulement pour sa valeur réelle, mais aussi comme preuve de la solidarité sur laquelle repose le dernier ressort la grandeur de l'Empire Britannique.

(Signé) M. NATHAN, Secrétaire Comité de défense Coloniale.

31 décembre, 1896.

—Tout passe, le plaisir et la peine. Une seule chose, pour les hommes, ne passe pas rapidement, le temps que les femmes emploient à s'attifer. Ma fille Jacqueline ne paraît point.

—Comme il se formulait cette plainte à lui-même, la porte s'ouvrit, et Jacqueline, en Grande Mademoiselle, parut sur le seuil dans la lumière. Elle vint s'asseoir, mais il la cloua sur place à grand renfort d'exclamations où se combinaient tant bien que mal ses connaissances historiques et la familiarité paternelle.

—Ne bouge pas, Montpensier, ne bouge pas ! Oh non Condé et Turenne ? Il n'y a qu'un vieux président à mortier pour te rendre les armes.

Il ôta son bonnet tandis qu'elle souriait, et plus tendrement il ajouta : —Petite Mademoiselle, — car pour moi, n'est-ce pas, tu ne seras jamais grande, — tu es jolie comme une chanson de la vieille France.

C'était une exquise vision d'autrefois que les rayons du soleil courtoisement, élançés et mince, mais sans excès, l'héroïne de la Fronde portait un costume de chasse noir et bleu pâle, sans doute bien défilé pour les expéditions militaires, mais sûrement destiné à la victoire.

Noir et bleu pâle, discrètement, quand la mode du temps autorisait toutes les gammes de rouge feu, orange, aurore, incarnat, écarlate, — dont la chevelure de Montpensier goûtait cou-

me un hommage personnel le faste et l'éclat.

—Elle répéta du haut de sa tête : « Je ne sais ce que c'est que d'être héroïne ; je suis d'une naissance à ne jamais rien faire que de grandeur et de hauteur en tout ce que je me mêlerai de faire, et l'on appellera cela comme il vous vaudra ; pour moi, j'appelle cela suivre mon inclination et suivre mon chemin ; je suis née à n'en pas prendre d'autre. »

—Vous m'avez montré le chemin, en effet, approuva simplement la jeune fille.

M. Lugagnan n'accepta pas l'éloge, et déposa comme une perruque la pompe qu'il aimait :

—Non, non, tu vaux mieux que moi. Et beaucoup plus que cette princesse qui fut insolente de bravoure, j'en conviens, et montra une tournure martiale à la tête d'un régiment, mais qui accompagnait son courage de trompettes sonantes, et de tout l'attirail de la fausse grandeur, y compris la sottise. Il lui fallait de graves circonstances : dans la vie ordinaire elle trébuchait piteusement.

(A suivre)

CHASSEURS FOURRURES

expédiez-nous vos

et nous vous donnerons les plus hauts Prix du Marché.

REVILLON FRÈRES LIMITED

134-136 RUE Mc GILL MONTREAL, P.Q.

Nous donnerons gratis à tous les chasseurs qui nous feront un envoi de fourrures, notre livre "Le Fidèle Compagnon du Chasseur".

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITY ET DU DISTRICT DE MONTREAL

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de cette banque aura lieu à son bureau principal, rue St-Jacques, LUNDI, LE 12 FEVRIER PROCHAIN A MIDI, pour la réception des rapports et états annuels et l'élection des directeurs.

Par ordre du bureau de direction, A. P. LESPERANCE, Gérant.

Montreal, le 10 janvier 1912.

Le 16 au 20 février.

Excursion aller et retour de \$4.90 MONTREAL, le 15 février à midi 20 février inclusivement : limite de retour, 22 février.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905, ou gare Bonaventure.

LA PACIFIQUE CANADIEN

L'excellent aménagement des trains du C. P. R., est grandement apprécié des voyageurs.

La seule ligne qui fait circuler des wagons à compartiments entre

MONTREAL et Toronto

Les trains partent de Montreal à 10.45 p.m. tous les jours, pour la gare Union, Toronto. 8.45 a.m. et 10 p.m. tous les jours.

Les trains pour la gare Union partent à 8.45 a.m. et 10 p.m.

CALEDON SPRINGS GRAND FESTIVAL

A l'hôtel du C. P. R. ANNIVERSAIRE DE BURNS Samedi, le 27 janvier

Prix d'excursions.

MARDI-GRAS, QUEBEC

De 16 au 20 février.

DE MONTREAL A QUEBEC et \$4.90 RETOUR

Bon pour départ 15 au 20 février. Limite de retour jusqu'au 22 février 1912.

Service des trains : Départ Place Victoria 9.00 a.m., 1.30 p.m., 11.30 p.m.

Tous les jours. "Tous les jours excepté le dimanche." Le dimanche seulement.

TRAIN SPECIAL POUR VAPEUR

En vue du départ de R. M. S. Tansian de New-York, le 26 janvier, un train spécial pour le vapeur composé de chars à bagages, wagons de première classe et wagons-restaurants, partira de la gare de la rue Windsor à Montreal à 8.15 p.m., le 25 janvier et se rendra directement à l'embarcadere, St-John-Ouest, N. B.

BUREAU DES BILLETS 218 rue St-Jacques. Téléphone Main 3733-3763, ou aux gares d'Union ou de la gare Windsor

Cie Générale Transatlantique

DE NEW-YORK AU HAVRE PARIS (France)

Départ tous les samedis à 10 a.m.

LA LORRAINE 25 janv.

LA TOURNAI 1 fév.

LA SAVOIE 8 fév.

LA PROVENCE 15 fév.

ESPAGNE 22 fév.

LA TOULOUSE 29 fév.

Départs supplémentaires le samedi.

ROCHAMBEAU 10 fév.

NAGARA 17 fév.

Renseignements : GENIN, TRUDEAU & CIE, agents généraux pour le Canada, 22, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal.

AVIS PUBLIC

Règlement No 447

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de la dite Cité, a adopté un règlement intitulé : "Règlement No 447 amendement au règlement No 419, intitulé : "Règlement concernant la construction des bâtiments sur la rue Angers, entre la rue Lasalle et l'avenue de l'Eglise."

L. O. DAVID, Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 22 janvier 1912.

His Majesty's Theatre

COMPAGNIE D'OPERA DE MONTREAL (Dernière semaine de la saison)

PAS DE REPRESENTATION CE SOIR

DEMAN, JUDITH, "Le Chevalier", MM. Nicoletti, Hubert, Cargue, Sterlin, Allan, Wainman; Mmes Derynne, Pavlovskaya, etc.

VENDREDI, 26 JANVIER, "L'opéra", Mmes Derynne, Cargue, Bowman, Choiseul, Pavlovskaya, Rivier, Buck; MM. Derynne, Hubert, Strocos, Wainman, Carries Bonafé, etc.

SAMEDI APRES-MIDI, "Grand concert par l'Orchestre de l'Opéra."

OBTENEZ-VOUS SATISFACTION DE VOS COURROIES!

SI NON ESSAYEZ CELLES DE

D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

JEUDI LE 25 JANVIER
Conversion de St-Paul.
Lever du Soleil, 7 heures 27.
Coucher du soleil, 4 heures 56.
Lever de la lune, 10 heures 13.
Coucher de la lune, 11 heures 30.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre
de Heann et Harrison, 10-12,
rue Notre-Dame Est, R. de
MESLE, Gérant

Aujourd'hui maximum 08
Minimum 39
Aujourd'hui minimum 39
Même date l'an dernier 16

BAROMETRE

8 heures matin 29.81
11 heures matin 29.84
Midi 29.86

BEAU ET FROID.

CE SOIR

SPECTACLES ET CONCERTS.

Relâche à l'Opéra.
Concert Edmond Clément, à la salle
Windsor.

COUS ET CONFÉRENCES.

L'Université Laval, conférence de
M. J. B. Lagacé. Sujet: "L'Ecole Vénitienne".

La Commission du

Port de Montréal

(Service particulier)

Ottawa, 24. — Une délégation
composée de M. Wainwright, du Grand
Tronc, Harris, du Pacifique, Drummond
du Board of Trade, Referred et Allan
de la Shipping Federation, McFarlane, du
Corn Exchange et Sheppard, de l'Association
des manufacturiers, est arrivée
à Ottawa, vers midi, venant de Montréal.

Elle a interviewé MM. Borden, Ha-
zen et Doherty, afin de demander au
ministère le maintien en fonction de la
commission actuelle du port.

MM. Ames et Coderre ont présenté
la délégation aux ministres. L'entrevue
a eu lieu à huis-clos, et il est impos-
sible de savoir ce qui s'y est passé.

Le ministre rendra publique sa décision
au sujet des commissaires du Havre,
d'ici à quelques jours. On croit, dans
certains quartiers, qu'il maintiendra
en fonction les commissaires actuels, en
dépit de la lutte que font les députés
ministériels du district de Montréal.

Mais ceci est loin d'être certain.

Chez les Voyageurs

INAUGURATION D'UN MAGNIFI- QUE CLUB, SAMEDI SOIR, AU 91 RUE SHERBROOKE EST.

Les voyageurs de commerce, qui sont
toujours "dans le mouvement", — na-
turellement — et qui se distinguent par
leur initiative et leur promptitude à
mettre à exécution leurs plans vivement
élaborés entre une arrivée et un
départ, inaugureront le samedi soir 27,
à 8 h. 30, au 91 rue Sherbrooke Est,
leur club somptueux et spacieux qui
surpasse tous les cercles du même genre.
Ils invitent tous les voyageurs à se
rendre à cette fête de la grande famille.

Jamais, assure-t-on, on n'aura pendu
une crémillère de telles dimensions.

M. Fels et la taxation

(Service particulier)

Québec, 24. — M. Joseph Fels, mil-
lionnaire américain, qui a fait sa fortune
avec la fabrication du savon Fels-Naphta,
est attendu à Québec aujourd'hui et
doit adresser la parole à la Bourse du
Travail demain soir, sous les auspices
de la Ligue des Citoyens de Québec.

M. Fels parlera du système de "la
taxe unique" dont il est partisan à tel
point qu'il dépense chaque année près
de \$100,000 pour organiser dans le mon-
de entier un mouvement en faveur de la
réforme de la taxation.

La construction

d'un aqueduc

(Service particulier)

Québec, 24. — Le contrat pour la
construction du nouveau conduit prin-
cipal de l'aqueduc de Québec a été ac-
cordé hier soir à M. Michael Connolly.
Le coût de l'entreprise est de \$712,299.

L'arrestation d'un assassin

Régina, Sask., 24. — On vient d'ar-
rêter ici, un nommé Emile Oscar Pou-
get qui, le 9 janvier dernier, assassinait
près de Paris, Mme Ghislaine Legrand,
femme d'un de ses amis.

La fièvre jaune

Washington, 24. — Le département
de la marine a reçu, ce matin, l'annon-
ce de la mort, à Guayaquil, Equateur,
du commandant Lévi Bertelette, de la
canonnière Yorktown.

Un matelot du nom de Clarence Wood
est aussi mort du même mal.

Sur la plainte

d'un candidat

Sur la plainte de M. E. Duboué, can-
didat dans le quartier Lafontaine, le
secrétaire municipal a donné son compé-
té au préposé au bureau de renseigne-
ments du quartier Lafontaine et l'a
remplacé par M. Cousineau, fonction-
naire de la ville.

Une poursuite de

trente-sept millions

(Service particulier)

New-York, 24. — Une dépêche de Mé-
xico annonce que M. Alfred Dekal, re-
coureur pour la Mexican National Pack-
ing, intente à la banque de Montréal,
une poursuite au montant de \$37,000,000
en dommages-intérêts, résultant de la
faillite de la "Packing Company".

DEUX INCENDIES CONSIDÉRABLES

MEurent SUR PIED NOTRE BRIGADE

Le feu se déclare aux hôtels Richelieu et Riendeau, et
presque en même temps une manufacture de
la rue William est la proie des flammes

TRAVAIL DE NOS POMPIERS

Le feu a causé des pertes consi-
dérables hier soir, aux hôtels Ri-
chelieu et Riendeau. Il était 6 h.
40 quand la première alarme son-
na et l'incendie prit en peu de
temps des proportions telles, qu'il
fallut sonner une deuxième, puis
une troisième alerte. Les flammes
s'attaquaient à la fois aux hôtels
Richelieu et Riendeau, à la Compa-
gnie d'Imprimerie Commerciale,
chez C. D. Alcantara, au magasin
d'Hector L. Dery.

M. J. A. Tanguay, propriétaire
de l'hôtel Riendeau, dit qu'il se
trouvait dans son bureau, lors-
qu'un gargon vint l'avertir qu'une
fumée de chambre lui avait dit
qu'elle avait vu de la fumée en
arrière du deuxième étage. M. Tan-
guay alla voir, mais les corridors
étaient déjà pleins de fumée, et,
aidé d'un pensionnaire nommé
Michael Bergin, il frappa à toutes
les portes pour avertir les gens de
se sauver.

En même temps, on apercevait
la fumée à l'hôtel Richelieu, qui
s'étend de la place Jacques-Car-
tier à la rue St-Vincent. M. A. J.
Hurtubise, propriétaire de l'hôtel,
envoya son fils aîné, Lionel, son-
ner l'alarme et son autre fils, Paul,
avertir à la caserne No 2, rue St-
Gabriel. En même temps, il avertis-
sait les pensionnaires.

Quand les pompiers arrivèrent,
les flammes faisaient rage chez
MM. Alcantara et Dery, au rez-de-
chaussée, du côté de la place Jac-
ques-Carrier. De là, elles mon-
tèrent à l'hôtel Richelieu et à l'hô-
tel Riendeau.

A 7 h. 20, il fallut sonner une
deuxième alarme, l'édifice brûlant
du haut en bas. A 7 h. 40, on son-
na la troisième alarme. Les pom-
piers attaquèrent l'incendie du
côté de la place Jacques-Carrier et
de celui de la rue St-Vincent. La
foule s'était promptement portée
sur les lieux, et il fallut créer un
service d'ordre avec cinquante
agents de police, sous le comman-
dement de l'inspecteur Grand-
champ.

A 9 heures, les pompiers com-
mencèrent à prendre les dessus, et
quand sonna l'alarme pour l'in-
cendie de l'entrepôt Hobbs, les
Williams, une partie des pompiers
put y courir.

A 10 heures, l'incendie était fini,
mais il fallut laisser des pompiers
avec des boyaux pendant toute la
nuit.

M. Tanguay dit que dans la par-
tie principale de l'hôtel Riendeau,
il y a 75 chambres et qu'il y en a
50 dans l'annexe. C'est dans cet-
te partie de l'édifice, au troisième
et au quatrième étage, qu'il y a le
plus de dégâts. Il y avait à l'hô-
tel 85 pensionnaires qui ont tous
pu sauver ce qui leur appartenait.

L'édifice appartient à M. A. J.
Hurtubise, notaire, qui est main-
tenant en Europe. Les pertes sont
de \$75,000, avec \$10,000 d'assuran-
ces.

M. Hurtubise, propriétaire de
l'hôtel Richelieu, dit que ses per-
tes sont d'environ \$50,000. Il est
propriétaire de l'édifice du club
Cartier, et de l'annexe du Riendeau.
L'hôtel Richelieu avait 85
chambres dont 60 étaient habitées.
Cinquante chambres ont été brû-
lées. Au club Cartier, les domma-
ges sont surtout dus à la fumée et
à l'eau. Il y avait huit chevaux
dans les écuries; on a pu tous les
sauver.

Destruction d'un entrepôt

Pendant que les pompiers étaient
à l'incendie de l'hôtel Richelieu,
le feu a éclaté, vers 9 heures, à
l'entrepôt de la "Hobbs Manufac-
turing Company", 71 rue Wil-
liams. On croit que cet incendie
est dû à un poêle surchauffé.

Quand les pompiers arrivèrent, l'é-
difice était condamné. Cependant,
comme la place ne manque pas,
on put s'attaquer aux flammes de
trois côtés à la fois, et le feu fut
circonscrit à l'édifice.

C'est avec la plus grande diffi-
culté que les pompiers en vinrent
à bout. Les flammes à peine étein-
ties d'un côté jaillissaient plus vi-
vantes de l'autre. Les pompiers di-

sent que c'est la sciure de bois dont
étaient bourrés les murs qui brû-
lait d'une façon aussi tenace. L'é-
difice était en briques, à trois étages
et renfermait une grande quan-
tité de vaisselle et de verrerie qui
a été détruite. De ce chef seule-
ment, les pertes sont de \$30,000.

Le feu a aussi causé des dégâts
considérables à la "McCrory Coal
Company". L'alarme a été son-
née à 8 h. 20 par le gardien du dis-
trict John Wallace, puis par l'é-
chevin O'Connell. Comme les pom-
piers étaient tous à la place Jac-
ques-Carrier, il fallut aller les avertir,
ce qui explique les retards des
appareils.

Le président de la commission rece-
vait des appointements annuels de sept
mille cinq cents dollars et les deux au-
tres membres d'icelle des appointe-
ments annuels de sept mille dollars, et
tous les salaires et toutes les dépenses
déroulaient de la mise en opération des
dispositions de la loi basée sur ces ré-
solutions seront payables à même tout
nouveau décret n'a demandé au capi-
taine Bernier de se rendre à Rideau Hall,
afin de discuter la question des expé-
ditions arctiques. Le Duce a été fort in-
téressé dans son interview et a de-
mandé au capitaine Bernier de revenir
le voir, entendu qu'il prend beaucoup
d'intérêt aux questions de ce genre.

Le nom de E. B. Eddy sera perpétué
de génération en génération, en ce sens
que celui de Eddy-Bissey sera changé
par un acte qui est en ce moment de
venir au Parlement du Canada. M. Eddy
Bissey, qui est aujourd'hui un résident
de Hull, et qui est le petit-fils de feu
E. B. Eddy, ex-propriétaire des scieries
Eddy, veut se conformer au désir de
son grand père, et abandonner le nom
de "Bissey" afin d'avoir droit à une
part de la succession.

Cette part sera, dit-on, d'environ
un demi-million de dollars.

Dans les cercles municipaux d'Ottawa,
on dit que la ville abandonnera
le projet d'acheter le service des tram-
ways. La raison que l'on donne est que
avant longtemps, et avec la coopération
de la commission des chemins de fer,
la ville sera en mesure de forcer la main
à la compagnie, et à l'obliger de donner
un meilleur service tout en réduisant le
prix des billets.

— Le chef de police d'Ottawa a pré-
senté son rapport annuel, et il deman-
de à la commission de police, la somme
de \$90,000 pour faire fonctionner la ma-
chine policière, cette année. Le rap-
port indique qu'il y a à Ottawa, 71
constables, huit sergents et huit détec-
tives au service municipal. Les salaires
varient de \$44 à \$82 par mois.

— Le manque d'espace nous force de re-
mettre à demain, la publication de la
lettre de M. Aurèle Gogry.

Courrier d'Ottawa

LE CAPITAINE BERNIER CHEZ LEURS ALTESSES. — LE NOM DE E. B. EDDY. — LE SERVICE DES TRAMWAYS. — RAPPORT AN- NUEL DE LA POLICE.

(Service particulier)

Ottawa, 24. — Le capitaine Bernier
a eu hier une interview avec le Duc de
Connaught, au sujet des expéditions
arctiques du capitaine. C'est le gouver-
neur général qui a demandé au capi-
taine Bernier de se rendre à Rideau Hall,
afin de discuter la question des expé-
ditions arctiques. Le Duce a été fort in-
téressé dans son interview et a de-
mandé au capitaine Bernier de revenir
le voir, entendu qu'il prend beaucoup
d'intérêt aux questions de ce genre.

Le nom de E. B. Eddy sera perpétué
de génération en génération, en ce sens
que celui de Eddy-Bissey sera changé
par un acte qui est en ce moment de
venir au Parlement du Canada. M. Eddy
Bissey, qui est aujourd'hui un résident
de Hull, et qui est le petit-fils de feu
E. B. Eddy, ex-propriétaire des scieries
Eddy, veut se conformer au désir de
son grand père, et abandonner le nom
de "Bissey" afin d'avoir droit à une
part de la succession.

Cette part sera, dit-on, d'environ
un demi-million de dollars.

Dans les cercles municipaux d'Ottawa,
on dit que la ville abandonnera
le projet d'acheter le service des tram-
ways. La raison que l'on donne est que
avant longtemps, et avec la coopération
de la commission des chemins de fer,
la ville sera en mesure de forcer la main
à la compagnie, et à l'obliger de donner
un meilleur service tout en réduisant le
prix des billets.

— Le chef de police d'Ottawa a pré-
senté son rapport annuel, et il deman-
de à la commission de police, la somme
de \$90,000 pour faire fonctionner la ma-
chine policière, cette année. Le rap-
port indique qu'il y a à Ottawa, 71
constables, huit sergents et huit détec-
tives au service municipal. Les salaires
varient de \$44 à \$82 par mois.

— Le manque d'espace nous force de re-
mettre à demain, la publication de la
lettre de M. Aurèle Gogry.

Au Club Rigaud

Le manque d'espace nous force de re-
mettre à demain, la publication de la
lettre de M. Aurèle Gogry.

LE COLLEGE DE SAINT-JEAN

A ETE INCORPORE CE MATIN

La Commission de Législation adopte en
dernier lieu le bill constituant cette
institution en corporation

UNE SURPRISE A LA LEGISLATURE

(Service particulier)

Québec, 24. — A la surprise générale
la Commission de législation a adopté
ce matin le bill constituant en incorpo-
ration le collège de Saint-Jean avec un
seul amendement portant le nombre de
directeurs de 6 à 15.

Le bill des barbiers a été adopté aus-
si avec un amendement imposant la pri-
son lorsque celui qui contrevient à la
loi ne paye pas. La loi ne s'applique
qu'au ville de 5,000 âmes et plus. Le
comité des chemins de fer a adopté le
bill de la "Sherbrooke Railway Co".

Le conseil législatif reprend ses séances
cet après-midi.

Le duc de Connaught à New-York

SON ALTESSE ROYALE ADMIRE LA GRANDE CITE DU HAUT D'UN GRATTE-CIEL. — RECEPTION A L'AMBAassade.

New-York, 24. — Le royal trio — le
duc, la duchesse et la princesse Patricia
— en aujourd'hui la première occasion
de faire la connaissance un peu intime
de la vie américaine.

Du haut de la tour du plus haut édi-
fice du monde, Leurs Altesses ont pu
admirer la forêt de gratte-ciel du
"downtown". Après avoir ainsi jeté
un regard à vol d'oiseau sur l'immense
ville, elles ont assisté hier soir à une ré-
ception chez l'ambassadeur Reid, où
elles ont rencontré environ 300 mem-
bres de la société de New-York. Les ducs
et les princesses d'Angleterre ont pu danser à
loisir avec les ducs et les princesses de
la fin du siècle américain.

Avant la danse, il y avait un dîner,
naturellement — dîner de 300 couverts.

Le colonel Roosevelt et Mme Roose-
velt étaient au nombre des convives.

La visite du duc rappelle celle qu'il
fit à New-York, le 21 janvier 1870, alors
qu'il le premier Arthur était en route pour
Washington où il se rendait à la deman-
de d'express de la reine Victoria pour
rendre visite au président Grant.

Washington, 24. — A la Maison Blanche,
l'on fait des préparatifs pour la ré-
ception du duc de Connaught et de sa
suite, jeudi, le 25 janvier. Le président Taft
en a confié avec son cabinet. Il est probable
toute fois que la duchesse et la princesse
Patricia ne viendront pas à Washington
et que la réception du duc à la Maison
Blanche ne durera que quelques minu-
tes.

Le duc, 24. — Ici, on suit avec le plus
grand intérêt les diverses phases de la
visite de Leurs Altesses Royales le duc
et la duchesse de Connaught aux Etats-
Unis.

Canaléjas ne démissionne pas

IL ASSURE QU'IL N'EN A JAMAIS
EU L'INTENTION, MAIS QUE SI
L'INTERET DU PAYS L'EXIGE, IL
EST PRET A S'EN ALLER.

Madrid, 24. — La crise ministérielle
espagnole a fini d'une façon aussi
mystérieuse qu'elle avait commencé.

Le premier Canalejas a déclaré aux
journalistes que sa démission a été an-
noncée un peu partout, mais que lui-
même n'a jamais songé à quitter le
pouvoir.

Il croit que la nouvelle a été fabri-
quée de toutes pièces dans les couloirs
de la Chambre. Celle-ci reprendra ses
séances régulières aujourd'hui.

Dans le public, on ne croit guère à
ces dénégations.

L'opinion est que Canalejas s'est a-
perçu de l'impression défavorable que
causait la nouvelle de son départ et il
aurait voulu revenir sur sa décision.

Le premier ministre a ajouté que, de-
vant les réactions de ses adversaires,
il est bien prêt à démissionner, si
l'intérêt du pays le commande.

Le roi n'a pas voulu entendre parler
d'une telle mesure.

Il remercie la Commission Scolaire
de lui avoir fourni l'occasion de visi-
ter les institutions éducatives de la
paroisse d'Hochelaga, et d'assister
à l'inauguration de l'école qui porte le
nom du président de la Commission.

Les Commissions scolaires, dit-il,
jouent un grand rôle dans la province.
La paroisse doit être unie et conserver
les traditions nationales, car depuis la
cession d'ouest, c'est la paroisse qui
est la pierre angulaire de la nation-
lité canadienne-française.

Il fait ensuite l'éloge du Dr Baril et
de ses collègues et les félicite d'avoir
choisi les religieux de Ste-Croix et les
sœurs de Jésus-Marie pour présider à
l'instruction des enfants de la paroisse.

Il importe que les enfants reçoivent
une éducation aussi parfaite que possi-
ble, conformément à notre histoire, et
qui détermine l'influence de la race dans
l'Amérique du Nord.

Il félicite ensuite les élèves de la ma-
nière superbe dont ils se sont acquittés
de leur rôle au cours de la séance
et leur donne de sages conseils pour
l'avenir.

Un grand nombre de membres du
clergé et de citoyens importants d'Hochelaga
ont assisté à la séance.

Il ne devons faire une mention spé-
ciale des exercices de gymnastique qui
ont été accomplis d'une manière admi-
rable par les élèves.

Un caucus libéral à Ottawa ce matin

(Service particulier)

Ottawa, 24. — Grande réunion pié-
nière des libéraux, sénateurs et députés,
ce matin. M. Fisher, ancien minist-
re et candidat battu aux dernières
élections, y assistait. Beaucoup d'assis-
tants. On garde assez bien les secrets
de ces réunions. Mais les indiscrétions
venues de quelques députés libéraux,
nous permettent de dire que la gauche
s'est partagée l'ouvrage de la critique
à l'égard du ministère, déléguant à tel
groupe le soin de surveiller les comptes
publiques, à tel autre le soin de voir à la
législation du ministère, tout comme le
faisaient autrefois les conservateurs.

On dit aussi que la gauche est décidée
à ne pas prolonger la session au-delà de
Pâques. On la terminera peut-être même
vers le 15 mars.

L'abbé Lelandais à l'Hôtel-Dieu

M. l'abbé Lelandais, directeur du
Grand Séminaire a été transporté à
l'Hôtel-Dieu hier, assez gravement ma-
lade, mais il a repris un mieux la
nuit dernière. L'on considère mainte-
nant qu'il n'y a plus de danger.

Une perte sérieuse

On a apporté, à l'Hôtel de Ville, ce
matin, que les cartes de renseignements
que la Ville doit envoyer à chaque élec-
teur ont été détruites dans l'incendie
de l'imprimerie située au rez-de-chaus-
sée de l'hôtel Richelieu. Il faudra en
faire tout de suite imprimer d'autres.

Pour les pauvres

Les citoyens de Maisonneuve organi-
sent, pour le bénéfice de leurs pauvres,
une Tombola dont le produit promet de
dépasser tout ce qu'on a obtenu aupara-
vant, c'est du moins ce que font es-
pérer l'ardeur et l'enthousiasme dont
se sont animés les gentilles sollicitrices
de billets. Un grand nombre de valons
d'un prix élevé sont offertes chaque
jour aux organisateurs dévoués de cet-
te œuvre de bienfaisance. Cette 21e,
toute au profit des indigents, aura lieu
dans la seconde semaine de février.

L'Echevin ERNEST D. TETREAU

EST ELU PAR ACCLAMATION

Son adversaire dans le quartier Saint-Denis, M. J. J.
Beauregard, se désiste et forfait son dépôt de
\$200 conformément à la chartre.

UNE SURPRISE DE LA CAMPAGNE

Le secrétaire général de la Ville de
Montréal, officier-rapporteur des élec-
tions municipales, a déclaré, ce matin,
M. Ernest D. Tétreau élu échevin dans
le quartier Saint-Denis, son adversaire
s'étant retiré de la lutte.

M. J. J. Beauregard s'est présenté
ce matin à l'Hôtel de Ville et, en pré-
sence de deux témoins, MM. E. Char-
tin et C. B. Lacasse, a signé son désis-
tement.

Il forfait son dépôt de \$200, confor-
mément au troisième alinéa de l'article
93 de la chartre.

Le bulletin de présentation de M.
Beauregard était blanc, c'est-à-dire
que, par une erreur inexplicable, le
candidat avait remis au secrétaire mu-
nicipal une feuille qui n'était pas si-
gnée par les dix électeurs exigés par
l'article 89.

L'affaire du Manouba est terminée

L'ITALIE VA REMETTRE LES PRI-
SONNIERS TURCS TEL QUE LE
DEMANDE LA FRANCE.

Paris, 24. — Le gouvernement fran-
çais a réitéré sa demande à l'Italie,
pour obtenir la mise en liberté des
Turcs arrêtés sur le Manouba. On ne
croit pas que Rome refuse.

La France est prête à rappeler son
ambassadeur à Rome et elle a désigné
des cuirassiers pour escorter les navires
marchands dans la Méditerranée. M.
Camille Barrière, l'ambassadeur fran-
çais, est arrivé hier soir à Rome,
avec instructions très nettes d'insister
auprès du gouvernement italien.

Le ministre des affaires étrangères
auquel M. Legerand, remplaçant l'am-
bassadeur auprès du Quirinal, a expli-
qué les raisons d'agir de son gouver-
nement, a promis de donner réponse
aujourd'hui, après consultation avec le
Premier Ministre.

Jusqu'à présent, la question n'a pas
cessé d'être traitée sur un ton amical,
entre les diplomates.